

ANNEX 1

**Cour
Pénale
Internationale**



Le Greffe

**International
Criminal
Court**

The Registry

Reference: 2011/1360/lor/DP/cl

URGENT

Le Greffe de la Cour pénale internationale présente ses compliments à l'Ambassade du Tchad auprès du Royaume de Belgique et a l'honneur de lui notifier la « Décision rendue en application de l'article 87-7 du Statut de Rome concernant le refus de la République du Tchad d'accéder aux demandes de coopération délivrées par la Cour concernant l'arrestation et la remise d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir » (ICC-02/05-01/09-140) rendue par la Chambre préliminaire I le 13 décembre 2011.

Le Greffe informe par ailleurs la République du Tchad que, en application de cette décision, le Président de la Cour renverra le constat de non-coopération de la République du Tchad à l'Assemblée des États Parties et au Conseil de sécurité, conformément à l'article 87-7 du Statut de Rome.

Dans l'hypothèse où les autorités tchadiennes auraient des questions ou désireraient recevoir des informations complémentaires, elles sont invitées à contacter [REDACTED], Conseiller spécial pour les relations extérieures et la coopération, par courriel à l'adresse suivante : [REDACTED] ou par téléphone au numéro suivant [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED], ou [REDACTED], Conseiller en coopération, Bureau immédiat du Greffier par courriel à l'adresse suivante : [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED].

Le Greffe de la Cour pénale internationale profite de la présente occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République du Tchad auprès du Royaume de Belgique l'assurance de sa plus haute considération.



La Haye, 13 décembre 2011

Ambassade de la République du Tchad
Royaume de Belgique

REPUBLIQUE DU TCHAD

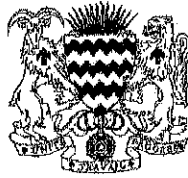
جمهورية تشاد

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

وحدة - عمل - تقدم

AMBASSADE DU TCHAD

auprès du Royaume de Belgique
du Royaume des Pays Bas,
du Grand-duché de Luxembourg,
du Royaume Uni,
Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne
et du Groupe des Etats ACP



سفارة تشاد

لدى المملكة البلجيكية والمملكة الهولندية
ولكسمبورغ والمملكة البريطانية العظمى

وايرلندا الشمالية

الممثلة الدائمة لدى الاتحاد الأوروبي

ودول أفريقيا والكارييب والمحيط الهادي

Bruxelles, le 16 Décembre 2011

N°598/ATBEL/CE/2011

L'Ambassade de la République du Tchad à Bruxelles présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale (CPI) et, a l'honneur d'accuser réception de sa Note Verbale Réf. 2011/1360/lor/DP/cl du 13 décembre 2011 ainsi que la Décision de la Chambre Préliminaire I Réf. : ICC-02/05-01/09 du 13 décembre 2011 et relative à la notification à la République du Tchad concernant l'arrestation et la remise d'Omar Hassan Al Bashir.

A cet effet, cette requête a été transmise aux Autorités Tchadiennes pour compétence.

L'Ambassade de la République du Tchad à Bruxelles, saisit cette occasion pour renouveler à la Cour Pénale Internationale (CPI), les assurances de sa très haute considération

COUR PENALE INTERNATIONALE

Maanweg, 174

2516 AB La Haye, Pays-Bas

